



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 12 juin 2019 — N° 54

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner la contribution des agriculteurs de la circonscription de Huntingdon au développement économique de leur région et du Québec.

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin d'appuyer une résolution en faveur de la reconnaissance et de la mise en valeur du legs des sœurs de Sainte-Anne.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, il dépose :

L'extrait du procès-verbal de la séance du 6 mai 2019 du conseil d'arrondissement de Lachine, concernant la résolution sur la reconnaissance de l'œuvre des Sœurs de Sainte-Anne et de sa pérennité.

(Dépôt n° 691-20190612)

Mme McCann (Sanguinet) fait une déclaration afin de féliciter Mme Johanne Potvin et M. Michel Laroche pour leur succès en affaires et leurs 40 ans de mariage.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner le travail du Fonds 1804 pour la persévérance scolaire.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire de l'organisme Centraide Outaouais.

12 juin 2019

Mme Guilbault (Louis-Hébert) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire de l'organisme Les Artisanas Au Fil du temps.

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de partager une lettre de Mme Marie-Rose Devost Tremblay avec la population.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de l'Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury.

Mme Ménard (Laporte) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de La Société de généalogie Saint-Hubert.

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de partager la vision du monde de jeunes ambassadeurs du Cabaret de la diversité.

À 9 h 53, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

12 juin 2019

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 27 Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 27.

M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 34 Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 34.

12 juin 2019

Mme Labrie (Sherbrooke) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 396 Loi modifiant le Code civil afin que l'action visant à réparer un préjudice corporel résultant d'une agression à caractère sexuel, de la violence subie pendant l'enfance ou de la violence d'un conjoint ou d'un ancien conjoint soit imprescriptible la vie durant de l'auteur de l'acte

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 396.

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2019 de la Société des alcools du Québec;
(Dépôt n° 692-20190612)

Le rapport annuel 2019 de la Société québécoise du cannabis.
(Dépôt n° 693-20190612)

Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, dépose :

Le rapport annuel 2017-2018 sur les activités du Fonds de soutien aux proches aidants et sur celles de la Société de gestion pour le soutien aux proches aidants, l'Appui national.

(Dépôt n° 694-20190612)

12 juin 2019

M. le président dépose :

Le plan stratégique 2019-2023 du Vérificateur général du Québec;
(Dépôt n° 695-20190612)

Le rapport d'activité 2018-2019 de l'Assemblée nationale du Québec.
(Dépôt n° 696-20190612)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement,
Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 des activités en matière de prévention et traitement
du harcèlement au travail à l'Assemblée nationale.
(Dépôt n° 697-20190612)

Dépôts de pétitions

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 644 citoyens et citoyennes du Québec,
concernant le retrait des établissements publics d'enseignement de l'application
du projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État (versions anglaise et française).
(Dépôt n° 698-20190612)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

12 juin 2019

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fortin (Pontiac), conjointement avec Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le débat entourant l'aide médicale à mourir est un débat de société sensible, qui doit être abordé de façon non partisane;

QU'elle rappelle l'engagement pris en septembre 2018 par le gouvernement caquiste de tenir des consultations publiques à l'Assemblée nationale sur la possibilité d'élargir l'aide médicale à mourir pour les personnes atteintes d'Alzheimer et de maladies apparentées;

Conséquemment, qu'elle demande à la ministre de la Santé et des Services sociaux de rendre public le plus rapidement possible le rapport du groupe d'experts sur l'accès à l'aide médicale à mourir aux personnes inaptes et qu'elle demande au gouvernement de confirmer son intention de tenir des consultations en commission parlementaire et ce, avant la présentation d'un projet de loi.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **148** en annexe)

Pour : **114** Contre : **0** Abstention : **0**

12 juin 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), Mme Richard (Duplessis) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte du cri du cœur lancé par les intervenants jeunesse de la DPJ, qui déplorent un manque criant de ressources pour protéger les enfants du Québec;

QU'elle rappelle les propos tenus par le premier ministre le 30 mai 2019 qui, en référant au ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, a déclaré « Je lui ai demandé tout de suite de commencer à faire des changements qui sont possibles d'être faits dès maintenant »;

QUE l'Assemblée nationale demande au ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux de s'engager à fournir dans les plus brefs délais possibles, des ressources supplémentaires au réseau de la DPJ afin d'embaucher de nouveaux intervenants, d'améliorer leurs conditions de travail et de diminuer les listes d'attente.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme Labrie (Sherbrooke) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant des équipes sportives nationales québécoises; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

12 juin 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, conjointement avec Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale contre le travail des enfants en réaffirmant le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et contre tout travail pouvant le mettre en danger;

QU'elle dénonce le fait que, selon l'Organisation des Nations unies, près de 152 millions d'enfants sont astreints au travail à travers le monde;

QU'elle affirme son engagement à offrir à tous nos enfants un environnement sain leur permettant d'avoir accès à une éducation de qualité et de pouvoir s'épanouir pleinement.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent) et M. Marissal (Rosemont), présente une motion concernant la TPS sur les produits en ligne; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 15, Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc Olympique, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mardi 27 août 2019 de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 h 45 ainsi que le mercredi 28 août 2019 de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 h 45;

12 juin 2019

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Ville de Montréal
Espace pour la Vie
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Tourisme Montréal
Mouvement Desjardins
Alliance de l'industrie touristique
Les Jardineries / La pépinière
Héritage Montréal
Stade Saputo
Institut national sport Québec
Régie des installations olympiques
Regroupement loisir et sport Québec
Alouettes de Montréal
Société des transports de Montréal
Centre Pierre-Charbonneau
Regroupement des événements majeurs internationaux

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE la ministre du Tourisme soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

12 juin 2019

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État; puis afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi mettant en œuvre certaines recommandations du rapport du 20 août 2018 du comité de la rémunération des juges pour la période 2016-2019;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 26, Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique.

M. Picard, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commission.

12 juin 2019

AFFAIRES DU JOUR

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'administration publique qui, les 14 et 28 février ainsi que le 5 juin 2019, a procédé à l'audition des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics portant sur : la gestion administrative et les engagements financiers du Vérificateur général du Québec, le chapitre 3 du rapport de juin 2018 du Vérificateur général du Québec intitulé « Terrains contaminés sous la responsabilité de l'État » et le chapitre 3 du rapport de novembre 2018 du Vérificateur général du Québec intitulé « Gestion des pneus hors d'usage ». Le rapport contient des observations, des conclusions et 7 recommandations.

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 58 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 35 minutes 21 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 11 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes 58 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

12 juin 2019

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'administration publique.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

À 15 h 33, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 16 h 10.

Les travaux reprennent à 16 h 42.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un dépôt de rapport de commission.

Dépôts de rapports de commissions

Mme Grondin (Argenteuil), à titre de vice-présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 11 et 12 juin 2019, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 26, Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 699-20190612)

12 juin 2019

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 252 et 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 26, Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, le rapport est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 11 juin 2019, sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, proposant que le principe du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, soit maintenant adopté.

À 18 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 13 juin 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

12 juin 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Fortin (Pontiac), conjointement avec Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 148)

POUR - 114

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (PLQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Jean-Talon)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lemay (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	(Bonaventure)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
(Prévost)	Grondin (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Samson (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	Massé (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dorion (QS)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
Dubé (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	LeBel (PQ) (Rimouski)	(Côte-du-Sud)	